

Gest'Alpe INFO

Cœdition : Prométerre et Service de l'agriculture

Edito

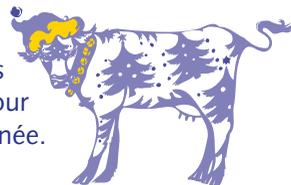
L'HIVER PERMET PEUT-ÊTRE DE LIBÉRER UN PEU DE TEMPS POUR LA FORMATION

Ce 21^e numéro de Gest'Alpe INFO consacre une grande place à la formation. D'un côté par le compte-rendu du quatrième salon des alpages des Diablerets, puis par l'annonce d'une formation pour l'accueil à l'alpage. Pour compléter, j'aimerais également rappeler l'existence du classeur « Manuel d'éco-

nomie alpestre et pacagère ». Ce document, édité par AGRIDEA, réunit plein d'informations utiles ainsi que toutes les références légales et réglementaires, divers formulaires et outils pratiques, des références techniques et des adresses utiles (*voir encadré*).

Je vous souhaite un bon hiver et les meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Michael Brühlmann



MANUEL D'ÉCONOMIE ALPESTRE ET PACAGÈRE

Outil unique de références techniques, légales et réglementaires concernant l'exploitation de pâturages d'estivage.

Dix chapitres thématiques qui traitent de :

- Aperçu de l'économie
- Végétation, systèmes pastoraux, fumure et soins aux herbages,
- Aspects zootechniques,
- Equipements d'alpages, objectifs environnementaux, aménagements d'alpages,
- Analyse économique, activités accessoires et promotion des produits,

Deux chapitres de références et de documentation complètent cet ouvrage. Ceux-ci pourront, au besoin, faire l'objet de mises à jour selon l'évolution de la législation et des règlements. Photos, schémas et tableaux illustrent les sujets et font ressortir les points importants.

Prix : Fr. 62.-, classeur A4, 150 pages
Langue : français.

Commande : AGRIDEA, Mme A. Maillard, Av. des Jordils 1, CP 128, 1000 Lausanne 6

http://www.srva.ch/scripts/publications/publications.php?id_page=121&type=6

Politique

PA 2011 : BAIL À FERME AGRICOLE

Le Parlement fédéral a adopté en date du 5 octobre 2007 le deuxième paquet législatif de PA 2011, en particulier les modifications des lois sur le droit foncier rural (LDFR) et sur le bail à ferme agricole (LBFA).

Concernant les relations d'affermage, le principe du calcul des fermages licites, basé sur la valeur de rendement agricole, a finalement été maintenu pour tous les biens-fonds agricoles, y compris pour les alpages. L'application actuelle, sous réserve de modifications du droit cantonal, restera en principe inchangée, les montants des fermages convenus pour

les alpages étant soumis à l'approbation obligatoire par la Commission d'affermage. Par contre, la possibilité d'opposition à l'affermage complémentaire, en raison de la distance excédant le rayon usuel d'exploitation, a été supprimée. Pour tous renseignements au sujet de l'affermage des alpages, vous pouvez contacter le Bureau de l'économie rurale du Service de l'agriculture au numéro de

téléphone : 021 316 62 31 ou le secrétaire de la Commission d'affermage au : 021 614 24 26.

Les documents utiles (bail-type pour exploitations d'estivage, tarifs indicatifs, liens avec les textes de loi) sont accessibles sur le site Internet :

www.agriculture.vd.ch

Service de l'agriculture 🇨🇭

Formation

4^e SALON DES ALPAGES AUX DIABLERETS LES 13 ET 14 OCTOBRE 2007 : « Investir sur nos alpages, c'est assurer leur avenir. »

Organisée conjointement par Prométerre et la Société vaudoise d'économie alpestre sous la bannière Gest'Alpe, avec l'appui des responsables de l'agriculture, du tourisme et des autorités de la commune d'Ormont-Dessus, cette quatrième édition du salon des alpages, en tant que lieu de rencontre des acteurs de l'économie alpestre, a parfaitement rempli son mandat en accueillant près de 2'500 visiteurs les 13 et 14 octobre derniers aux Diablerets. Les conditions météo parfaites et le



Invité de dernière heure, M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie, a apporté un message optimiste pour l'avenir de notre économie alpestre.

déroulement de la manifestation sur un week-end ont contribué à la réussite de ce rendez-vous et permis de quasiment doubler la fréquentation par rapport à l'édition précédente.

Invité de dernière heure, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie, a apporté un message optimiste pour l'avenir de notre économie alpestre lors de la session du samedi matin, durant laquelle Messieurs Philippe Pichard, Municipal de la commune d'Ormont-Dessus, Jean-

François Dupertuis, conseiller agricole à ProConseil,

Jean-Bruno Wettstein,

ingénieur agronome indépendant et Jean-Emile Fellay, membre du consortium de Sery-Laly dans le val de Bagnes ont présenté

tour à tour leur point de

vue sur la gestion des alpages

et la nécessité de concertation. Le message voulu par les organisateurs était de mettre en avant le plan de gestion intégré, véritable outil de concertation à caractère évolutif, au service de l'économie alpestre. Monsieur Mermoud a insisté sur la nécessité de maintenir l'exploitation des alpages et reconnu le besoin d'un assouplissement du cadre





75 personnes ont participé à la visite sur l'alpage du Rard, près du Lac Retaud. La question centrale: y a-t-il un avenir pour la production de fromage pour cet alpage ?

légale afin d'accompagner et non freiner les divers projets émergents.

L'excursion du samedi après-midi a été très bien suivie. Ce sont exactement septante cinq personnes qui ont fait le déplacement sur l'alpage du Rard, entre le col du Pillon et la Palette d'Isenau, à côté du Lac Retaud. Sous la conduite de Didier Girard, les participants ont pu confronter leur point de vue sur les différentes questions qui se posent lors de l'établissement d'un plan de gestion. La question centrale de la visite était de savoir si cet alpage avait un avenir dans la production de fromage.

Les thèmes techniques exposés sous forme de posters ont suscité de l'intérêt. Bien que cette forme de présentation semble adaptée au public professionnel du salon des alpages, il est toutefois difficile de jauger son impact formatif. Le fait d'avoir intégré le stand des posters aux autres stands d'artisanat a amélioré la fréquentation. La présence permanente d'un technicien a permis de donner

toutes les informations souhaitées.

La projection de films thématiques a eu un franc succès. Trois sujets ont été présentés, illustrant l'élevage caprin, l'utilisation des chiens de protection de troupeaux dans le monde et un documentaire présenté par l'Hôte d'honneur. Les personnes restées à la Maison des Congrès le samedi après midi ont donc pu bénéficier d'une animation fort appréciée avec la projection de ces trois films. Une deuxième session a été répétée le dimanche



La présence permanente d'un technicien a permis de donner toutes les informations souhaitées.



La région « Verbier - St-Bernard », hôte d'honneur du salon, a fait étalage de ses produits au stand de la Corbeille d'Entremont.



Présentation des meilleurs sujets de bétail en provenance de la région des vals de Bagnes et d'Entremont

matin. L'affluence de spectateurs a démontré que ce type d'animation a pleinement sa place dans une telle manifestation.

La participation d'une délégation d'une quarantaine de personnes, en provenance de la région « Verbier - St-Bernard », hôte d'honneur de ce quatrième salon a été haute en couleurs. Le stand de la Corbeille d'Entremont, présent les deux jours devant la Maison des Congrès a fait étalage de la diversité et la qualité de ses produits, tandis que le hall d'entrée, richement décoré présentait l'économie et l'artisanat de nos invités. Et finalement le groupe folklorique des Bouetsedons d'Orsières a agrémenté la soirée de gala de ses danses typiques. Les stands d'artisanat et de matériel agricole ont accueilli le public samedi et dimanche. Le samedi a vu se dérouler le

concours des syndicats d'élevage de menu bétail des Ormonts et du Pays-d'Enhaut, tandis que dimanche, marché paysan, exposition des meilleurs sujets de bétail en provenance de la région des vals de Bagnes et d'Entremont, présence de chiens du St-Bernard, démonstration de chiens de conduite, sonneurs des Ormonts et apéritif en musique ont de nouveau réjoui les visiteurs. La cuisine gérée par le groupe des Paysannes d'Ormont-Dessus a permis à tout un chacun de se restaurer dans une ambiance de fête. La présence massive du public démontre un intérêt particulier pour les activités agricoles et pastorales et doit inciter encore plus les professionnels à profiter de ces moments pour mieux faire connaître leurs activités et leurs produits.

Jean-François Dupertuis, Prométerre 📝



Le groupe folklorique des Bouetsedons d'Orsières a agrémenté la soirée de gala de ses danses typiques.

ERADICATION DE LA BVD : CONSÉQUENCES POUR L'ESTIVAGE 2008

La diarrhée virale bovine est une maladie des bovins provoquant chaque année des pertes économiques importantes.

Quand un bovin s'infecte avec le virus de la BVD, la maladie se manifeste par des symptômes bénins tels que diarrhée ou fièvre. L'individu produit alors des anticorps et s'immunise contre la maladie. Il en va autrement si une vache ou une génisse en gestation rencontre le virus. Trois issues sont alors possibles pour le fœtus : la mort de l'embryon si la mère s'infecte avant le 2^e mois de gestation, la naissance d'un animal infecté permanent (IP), c'est-à-dire un animal qui va être excréteur permanent du virus sans jamais produire d'anticorps, si la mère s'infecte entre le 2^e et 5^e mois de gestation, l'avortement si l'infection de la mère a lieu entre 6^e et 8^e mois de gestation.

Au vu des connaissances scientifiques acquises ces dernières années sur cette maladie, la Suisse a prévu de lancer un programme de lutte coordonné dès février 2008. Le but visé par cette lutte est l'éradication de la maladie. Les veaux IP deviennent dès lors la cible du programme d'éradication. Le programme veut donc détecter les animaux IP et les éliminer afin d'empêcher toute nouvelle réinfection.

L'estivage favorise des contacts multiples entre animaux provenant d'exploitations différentes. A cette occasion, le virus de la BVD se transmet d'un animal à l'autre et la probabilité de générer un animal IP est par conséquent accrue. Pour limiter le nombre d'animaux IP, les bêtes qui seront estivées devront donc

être indemnes de BVD. Pour garantir cela, tous les bovins n'ayant jamais mis bas (les génisses, les génissons et les veaux) devront être testés négativement à l'égard de la BVD avant d'être estivés.

La campagne de prélèvements pour effectuer ces tests débutera au mois de février prochain et se poursuivra jusqu'au mois de mai 2008. Le matériel d'analyse pour le diagnostic de la BVD sera constitué d'échantillons cutanés d'oreille prélevés par poinçonnage. Dans le canton de Vaud, les préposés agricoles, sous la responsabilité des vétérinaires-délégués, se chargeront d'effectuer les prélèvements qui seront analysés à l'Institut Galli-Valerio à Lausanne. Les frais liés à cette première phase du programme d'éradication seront pris en charge par la Caisse d'assurance du bétail. Les animaux IP devront être éliminés. Ils feront cependant l'objet d'une indemnité forfaitaire de Fr. 300.- en plus du produit de leur abattage.

Les mesures prévues pour l'estivage 2008 sont nécessaires pour assurer le succès du programme d'éradication en limitant le nombre de nouvelles infections lors de l'estivage. Le nombre d'animaux IP devant être éliminés lors du programme sera ainsi réduit, et, par conséquent, les restrictions sur les mouvements d'animaux seront moindres.

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du canton de Vaud fera parvenir dans ces prochains jours à tous les détenteurs de bovins vaudois un formulaire leur permettant d'indiquer le nombre d'animaux que ceux-ci prévoient d'estiver le printemps prochain. Ce formulaire, qui devra être retourné au SCAV, permettra

de planifier dans le détail cette première phase du programme d'éradication. De plus amples informations concernant le programme d'éradication de la BVD peuvent être obtenues en consultant le

site internet de l'Office Vétérinaire Fédéral: www.stopbvd.ch ou auprès du SCAV, César-Roux 37, 1014 Lausanne, tél.: 021 316 38 70.

Dr J.-H. Penseyres, vétérinaire cantonal 

Formation

APPRENDRE À ACCUEILLIR LE GRAND PUBLIC SUR UN ALPAGE

Un groupe d'intérêt pour vous aider à concevoir, imaginer et apprendre à communiquer autour de votre projet de rencontre avec le public citoyen.

Les promeneurs qui passent sur les alpages sont toujours plus nombreux; ils représentent une opportunité pour développer des activités d'accueil afin de promouvoir l'agriculture et mettre en valeur ses produits. Cependant, parallèlement à l'augmentation de la fréquentation des alpages, apparaissent des problèmes de comportement, souvent liés à la méconnaissance de l'économie alpestre.

Pour répondre à cette problématique, FormaPro a organisé au printemps 2007, en collaboration avec Gest'Alpe, un

groupe d'intérêt dont l'objectif était d'établir les bases d'une bonne communication avec le public qui passe sur les alpages. Nous désirons mettre sur pied un nouveau groupe d'intérêt, sur la même thématique, au début de l'année 2008. Vous trouverez, joint au Gest'Alpe Info, un prospectus qui vous donne de plus amples informations. Si vous êtes intéressé, merci de nous retourner le bulletin d'inscription, au plus tard pour le 15 janvier 2008.

La formation sera finalisée par la réalisation d'un poster et d'un dépliant pour chaque participant qui le souhaite.

Renseignements complémentaires:
Didier Girard - Prométerre -
Château-d'Œx (026 924 44 66) ou
Gilles Vulliemin - Prométerre -
Yverdon (024 423 44 88).

Agenda

Février 2008 :

Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon.

Le sujet et la date exacte seront publiés dans l'Agri.

19 mars 2008 :

Assemblée générale de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre (SVEA) à Grange-Verney, Moudon. 

Fin août/début septembre 2008 :

Journée des alpages du Jura Vaudois

D'autres activités et manifestations dans le cadre des groupes de vulgarisation seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité.

Pour tout renseignement ou pour toute remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe:

Michael Brühlmann, Av. des Sports 48, 1400 Yverdon,

tél.: 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch